



PERIMETRE

Quand le bâtiment va !

HUILE DE DECOFFRAGE POLYVALENTE HAUTES PERFORMANCES



DEMOULEX

PROPRIETES

DEMOULEX est une **huile de décoffrage fluide** et **stable** permettant un **démoulage parfait** sur tout type de coffrage acier, plastique, contreplaqué plastifié, bois.

DEMOULEX contient un **inhibiteur de corrosion** et empêche la formation de la rouille.

DEMOULEX ne modifie pas la clef d'accrochage des enduits, plâtres, crépis et peinture.

DEMOULEX a une bonne tenue à la pluie.

MISE EN OEUVRE

Les surfaces à traiter doivent être propres, sèches et dépeussées.

DEMOULEX s'emploie pur en **une seule couche** appliquée au rouleau, brosse, balai, éponge, chiffon ou pulvérisateur.

Consommation :

30 à 40 m² par litre selon la porosité du coffrage. Eviter les excès de produit.

Température d'utilisation :

+ 5°C à +40°C

Ne pas appliquer sur coffrage gelé ou surchauffé.

Attention :

Ne pas appliquer sur polystyrène et sur supports ne résistant pas aux solvants.

SECURITE D'EMPLOI

P262 : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

EUH66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne
YouTube « Périmètre bâtiment »

Produit à usage strictement professionnel. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet www.perimetre.pro, rubrique « Produits ».

Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit.

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison. DLU 1 AN. 02/06/2022